

KIT DE COMMUNICATION

CAMPAGNE DEPARTEMENTALE CAP 2030 N°3

« Mois du Vrac et du Réemploi 2026 » Du 1^{er} au 31 mars 2026

Ce kit de communication vous explique comment participer à la campagne de sensibilisation n°3 « **Mois du Vrac et du Réemploi 2026** » déployée dans le cadre du programme départemental de prévention « [Cap 2030](#) », qui est porté par Touraine Propre et ses collectivités adhérentes.

Cette campagne départementale a vocation à être déclinée localement par les acteurs d'Indre-et-Loire. Elle s'adresse à tous les publics et concerne l'ensemble des habitants. Chaque collectivité ou structure partenaire est invitée à s'approprier les messages et à les relayer à travers de ses canaux de communication, afin de renforcer l'impact de la campagne et de sensibiliser le plus grand nombre.

Ce kit comprend

A retrouver dans ce document :

- Une présentation du programme de prévention des déchets Cap 2030 ;
- Une présentation de la campagne de sensibilisation :
 - Ses objectifs ;
 - Les messages clés à communiquer ;
 - Une présentation des supports de communication.
- Un guide vous expliquant comment participer à cette campagne ;
- Vos contacts utiles.

A télécharger :

- Les supports numériques et imprimés de la campagne ;
- Les logos du programme de prévention « Cap 2030 », de Touraine Propre et du Mois du Vrac et du Réemploi.

Le programme Cap 2030

Le programme de prévention des déchets Cap 2030 vise à réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés produits en Indre-et-Loire d'au moins 16% entre 2022 et 2030, c'est-à-dire, passer de **531 kg/habitant/an** à **446 kg/habitant/an d'ici la fin de la décennie**.

Au total, ce programme départemental propose **39 actions** relevant de la prévention, portées au niveau départemental et/ou local. Elles sont réparties en **6 axes**, l'un d'eux est intitulé « Consommer autrement » (axe n°5) **et fait l'objet de la présente campagne de sensibilisation**.

Il vise à sensibiliser tous les acteurs et actrices aux enjeux liés à notre production de déchets, encourager la réduction à la source, accompagner l'évolution des comportements en matière de consommation, et promouvoir une culture locale de la prévention des déchets.

Le Mois du Vrac et du Réemploi

Du 1^{er} au 31 mars, à l'occasion du Mois du Vrac et du Réemploi, Touraine Propre et ses collectivités adhérentes invitent les habitants d'Indre-et-Loire à découvrir des solutions simples et efficaces pour réduire leurs déchets en adoptant la consommation en vrac et le réemploi des emballages. Tout au long du mois, des ressources pédagogiques et des animations sont proposées afin d'accompagner chacun dans l'adoption de ces pratiques de consommation plus durables.

Les objectifs de la campagne

Les objectifs de cette campagne sont les suivants :

- Sensibiliser à la problématique des déchets d'emballage et aux nouvelles formes de consommation ;
- Promouvoir une consommation plus responsable grâce au vrac et au réemploi ;
- Encourager l'adoption des gestes du vrac et du réemploi ;
- Développer une communauté active autour du vrac et du réemploi ;
- Ancrer le Mois du Vrac et du Réemploi (MVR) - du 1^{er} au 31 mars - comme un temps fort local et identifié des habitants ;
- Visibiliser les acteurs et les actions départementales dans ce domaine ;
- Rappeler les bonnes pratiques pour réduire ses déchets au quotidien ;
- À la suite des 1^{res} campagnes départementales de sensibilisation, poursuivre la familiarisation des habitants avec le contenu du programme de prévention « Cap 2030 ».

Les messages clés

Le contexte : pourquoi agir ?

- En Touraine, nous produisons encore trop de déchets : 545 kilos par an et par habitant en moyenne (donnée 2024) ;
- Nos déchets ont un réel impact sur notre environnement, ils ne disparaissent pas : en Touraine, ils sont majoritairement enfouis et incinérés, plus rarement recyclés ;
- En Indre-et-Loire, chaque habitant jette en moyenne 59 kilos d'emballages ménagers par an ;
- Les impacts écologiques des emballages jetables sont considérables, puisqu'ils ne sont pas toujours recyclés et se retrouvent majoritairement incinérés, enfouis ou jetés dans la nature et les océans ;
- Les ordures ménagères des Français contiennent en moyenne 29 kg de déchets alimentaires par an et par personne, dont 7 kg encore emballés, selon l'ADEME ;
- Une législation nationale favorable au vrac et au réemploi : 10 % d'emballages réemployés en 2027 mis sur le marché et 20 % de l'offre en vrac pour les surfaces de vente <400 m² en 2030 prévus par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

Les solutions : la consommation en vrac et le réemploi :

- **Pourquoi consommer en vrac ?**
 - Pour réduire les déchets : faire ses courses en vrac, avec des contenants réutilisables ou acheter des produits dans des emballages réemployables permet de réduire les déchets d'emballages à usage unique et de réduire ainsi la taille de nos poubelles.
 - Pour moins gaspiller : le vrac offre la possibilité de choisir les quantités exactes, réduisant ainsi la surconsommation et le gaspillage alimentaire.
 - Pour faire des économies : l'achat en vrac permet de payer au gramme près, sans poids imposé, ce qui favorise une maîtrise du budget.
- **Comment consommer en vrac ?**
 - Le vrac est partout : commerces de bouche, grandes et moyennes surfaces, marchés de plein vent, AMAP, eau du robinet...
 - Le moyen le plus facile de consommer en vrac est de boire l'eau du robinet. Sa qualité est surveillée avec 63 critères de potabilité. En plus de réduire les déchets plastiques elle est disponible immédiatement et ne nécessite pas de stockage. Par ailleurs, l'eau du robinet est économique avec un coût moyen de 0,00419 € par litre contre 0,388 € pour l'eau minérale. Si son goût dérange, placez-la au réfrigérateur.
 - Depuis le 1er janvier 2021, chaque consommateur peut apporter un contenant réutilisable dans les commerces de vente au détail, à condition qu'il est propre

et adapté au produit acheté. (Article 41 de la loi n° 2020 – 105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire).

- Les vendeurs de boissons à emporter adoptent une tarification plus basse lorsque la boisson est vendue dans un récipient réemployable présenté par le consommateur par rapport au prix demandé lorsque la boisson est servie dans un gobelet jetable. (Article 42 de la loi n° 2020 – 105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire).
- La consigne pour le réemploi : un emballage consigné est un emballage pour lequel l'acheteur verse une somme d'argent, appelée consigne, qui lui est restituée lorsqu'il le rapporte en vue de son réemploi. L'emballage est ensuite collecté, acheminé vers un centre où il est trié et lavé, puis renvoyé au producteur afin d'être à nouveau rempli. Le pictogramme national « Rapportez-moi pour réemploi » identifie les contenants qui peuvent être lavés puis réemployés.

Pour aller plus loin, retrouvez les informations sur la consommation en vrac et le réemploi des contenants sur [la page web de la campagne](#) et sur le site du [Réseau Vrac et Réemploi](#).

- **Le programme Cap 2030 :**

- La Touraine s'est engagée dans un ambitieux programme de réduction des déchets : cette feuille de route vise à réduire de 16 % nos déchets d'ici à 2030 ;
- Tous les déchets sont concernés : ordures ménagères, collectes sélectives et apports en déchèteries ;
- Ce programme, élaboré par Touraine Propre en collaboration avec les collectivités, les institutions et les associations, vise à :
 - Promouvoir des solutions concrètes pour consommer autrement : achat en vrac, solutions de réemploi (consigne du verre...), mutualisation de gobelets, hygiène durable, fontaines à eau...
 - Financer et soutenir les acteurs locaux œuvrant au développement de solutions innovantes permettant de réduire les déchets ;
 - Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : citoyens, entreprises, collectivités et associations ;
 - Répondre à l'urgence climatique, en cohérence avec les objectifs européens et régionaux de réduction des déchets.

Événement du Mois du Vrac et du Réemploi :

- **Visite du restaurant scolaire de l'école primaire de Truyes le mercredi 4 mars de 14h30 à 15h30 :**
 - Touraine Propre invite les habitants d'Indre-et-Loire à visiter les coulisses du restaurant scolaire de l'école primaire de Truyes, un établissement exemplaire en matière de réduction des déchets. Les participants pourront découvrir les différentes pratiques mises en place, telles que le réemploi, la réduction des emballages jetables et le compostage, ainsi que les actions menées pour limiter le gaspillage alimentaire. 💡 L'événement est gratuit, ouvert à toutes et tous, dans la limite des places disponibles (40 places). **Inscription obligatoire** sur tourainepropres.fr.
- **Visites de l'épicerie vrac Mini Ma Liste de Loches le samedi 7 mars de 15h30 à 16h30 et de 16h30 à 17h30 :**
 - Touraine Propre propose aux habitants d'Indre-et-Loire de découvrir la consommation en vrac à l'occasion d'une visite de l'épicerie Mini Ma Liste à Loches. Cette visite a pour objectif de présenter le fonctionnement de l'épicerie, ses coulisses et les principes de l'achat en vrac. 💡 L'événement est gratuit, ouvert à toutes et tous, dans la limite des places disponibles (10 places par créneau). **Inscription obligatoire** sur tourainepropres.fr.
- **Collecte départementale de gobelets réutilisables :**
 - Les habitants d'Indre-et-Loire ont jusqu'au 30 mars pour participer à la collecte départementale de gobelets réutilisables organisée par Touraine Propre et la Coalition des Événements Durables en Région Centre-Val de Loire. Objectif ? Leur donner une seconde vie lors des événements locaux. Tous les points de collecte sont à retrouver sur tourainepropres.fr.
- **Distribution dans les commerces de Touraine de l'autocollant « Ici, on accepte les sacs, bocaux et contenants propres » :** à télécharger sur tourainepropres.fr.

Les supports de communication

L'ensemble des supports de communication de la campagne est à télécharger sur le site internet de Touraine Propre : [lien de la page web](#).

Dossier « Supports numériques » :

- 4 visuels principaux de la campagne pour vos réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, X...) ;
- 5 visuels « Bonnes pratiques » du vrac et du réemploi pour vos réseaux sociaux ;
- 2 visuels pour la promotion des visites pédagogiques pour vos réseaux sociaux ;

- 2 vidéos de présentation de commerces vrac de Touraine en format vertical : [lien de téléchargement](#) ;
- 2 vidéos « gestes du vrac et du réemploi » du Réseau Vrac et Réemploi : [lien de téléchargement](#) ;
- 1 bannière web à intégrer à votre site internet ou dans votre infolettre ;
- 1 bannière à ajouter à votre signature courriel ;
- 1 bannière pour votre page Facebook ;
- 1 bannière pour votre page LinkedIn.

Dossier « Supports imprimés » :

- 4 affiches principales de la campagne (formats A3 et A4).

Dossier « Logos » :

- Logo du programme Cap 2030 ;
- Logo de Touraine Propre ;
- Logo du Mois du Vrac et du Réemploi.

Hashtag à utiliser : #TourainePropre #Cap2030 #MVR26

Lien de la page web de la campagne : <https://tourainepropres.fr/consommer-autrement/>

Lien d'inscription obligatoire pour les visites pédagogiques :

<https://tourainepropres.fr/visites-de-sites/>

💡 Si vous avez besoin d'un format spécifique pour relayer la campagne sur l'un de vos supports ou pour toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter.

Comment participer ?

Voici comment, concrètement, vous pouvez contribuer à la diffusion de la campagne sur votre territoire.

Canaux numériques :

- Partager les supports sur vos réseaux sociaux, en identifiant Touraine Propre ;
- Aimer, partager et commenter les publications sur les réseaux sociaux de Touraine Propre ([Facebook](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#)) ;
- Publier un article présentant la campagne sur votre site internet ;
- Intégrer les visuels de la campagne sur la page d'accueil ou dans une rubrique dédiée ;
- Relayer dans vos infolettres la campagne et les visites pédagogiques ;
- Diffuser les visuels de la campagne sur vos panneaux numériques ;
- Relayer la campagne via l'application PanneauPocket.

Supports imprimés :

- Imprimer et afficher les visuels de la campagne dans vos locaux, déchèteries, écoles, établissements ou lieux d'accueil du public (bibliothèque, CCAS...) ;
- Relayer la campagne dans vos publications papier (bulletin municipal, magazine intercommunal, journal d'information...).

En interne et autour de vous :

- Informer et sensibiliser vos équipes, partenaires et usagers à la démarche ;
- Encourager l'inscription et la participation aux visites pédagogiques ;
- Relayer la campagne lors de vos événements (stands de sensibilisation...).

💡 En bas à droite des supports de communication, un espace vierge a été laissé à votre disposition afin que vous puissiez librement **incorporer le logo de votre organisation**.

Contacts utiles

Mathis Navard

Responsable Communication et R&D

mathis.navard@tourainepropres.fr

Ligne directe : 02 47 31 87 87

Standard : 02 47 73 72 00

Pauline Coget

Chargée de communication - graphiste

pauline.coget@tourainepropres.fr

Ligne directe : 02 47 31 87 87

Standard : 02 47 73 72 00